

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 28 Avril 2014

2014/062

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 18 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Dany DAVID, Michel MADORÉ (procuration à Colette LECOT), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Catherine CAUDIN), Daniel DEPINCÉ (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/01

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} adjoint

L'instruction budgétaire et comptable M14 rappelle aux collectivités locales, qu'après le vote du compte administratif et du compte de gestion, il appartient de procéder à l'affectation des résultats excédentaires ou déficitaires de fonctionnement.

L'excédent de fonctionnement de l'année 2013 pour le budget communal s'élève à : 451 315,15 €. Le solde négatif de la section d'investissement de l'année 2013 pour le budget communal s'élève à 191 966,38 €.

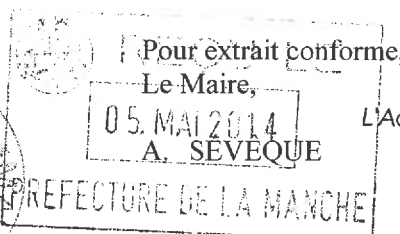
L'excédent de clôture de l'exercice 2013 s'élève donc à 259 348,77 € ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 Avril 2014 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BARRÉ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, par 26 voix POUR, décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 18 196,15 € en section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2014 ;
- d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 433 119,00€ en section d'investissement au compte 1068 « Excédent de fonctionnement reporté » du budget prévisionnel communal de l'exercice 2014 ;
- d'inscrire en dépenses d'investissement le solde négatif du compte administratif soit 191 966,38 €.



L'Adjoint délégué